

## AAQ Institutional Accreditation Day 2020 26.11.2020

### Synthèse

#### ***Partie 1: «Transparence du processus en termes de tâches, de compétences et de responsabilités des acteurs impliqués dans l'accréditation institutionnelle. Comment pourrait être amélioré le Guide AAQ?»***

Le point de départ de cette table ronde réalisée sur Zoom était une vidéo de Dr. phil. Alex Angehrn, préalablement tournée et mise à la disposition de tous les participants, sous le titre: «Importance des procédures d'accréditation dans le contexte de l'enseignement supérieur – rapport sur l'expérience menée et pistes de développement pour la procédure et pour la gouvernance» (13 minutes). Les contenus de cette vidéo reposaient pour leur part sur le rapport «Importance des procédures d'accréditation dans le contexte de l'enseignement supérieur» de la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities. Ce rapport datant de décembre 2019 récapitule les premières procédures institutionnelles aux hautes écoles pédagogiques en Suisse, depuis la perspective de ces dernières, il met en évidence les ambiguïtés et les défauts de transparence et émet des propositions pour faire évoluer la procédure.

Les participants à la discussion étaient:

- **Prof. Bernadette Charlier**, Doyenne Faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Fribourg et experte pour l'AAQ en procédures LEHE;
- **Prof. Luca Crivelli**, Direttore Dipartimento economia aziendale, sanità e sociale, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) et expert pour l'AAQ en procédures LEHE;
- **Lic. rel. int. Carla Duss**, co-directrice Stabsabteilung Hochschulentwicklung, Pädagogische Hochschule Luzern; membre du Conseil suisse d'accréditation;
- **Dr. Christoph Grolimund**, Directeur AAQ;
- **Prof. Dr., Dr. h.c. Jean-Marc Rapp**, Président Conseil suisse d'accréditation;
- **Prof. Dr. Heinz Rhyn**, Recteur Pädagogische Hochschule Zürich (PHZH); Président de la Chambre des hautes écoles pédagogiques, swissuniversities.

Le public pouvait prendre part au webinaire sur Zoom via la fonction de chat, au moyen de questions & réponses.

#### ***Transparence de la procédure et des rôles***

L'accréditation institutionnelle est fondamentalement définie par le biais de ses bases légales (la *Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)* et l'*Ordonnance d'accréditation LEHE*); les règles et étapes de procédure, tout comme les standards de qualité pris pour base, sont formulés de façon précise et les acteurs impliqués sont désignés. Le Guide de l'AAQ pour l'accréditation institutionnelle regroupe l'ensemble des bases. La pratique a montré que les hautes écoles se heurtaient partiellement à des ambiguïtés concernant les rôles des acteurs impliqués tout comme à un manque de transparence au regard de certaines étapes de la procédure.

La procédure s'articule fondamentalement autour des phases: autoévaluation, évaluation externe et décision. Dans le cadre de l'autoévaluation, qui débouche sur un rapport écrit, la haute école se livre à une réflexion sur la situation et l'efficacité de son propre système d'assurance qualité à l'aune des standards de qualité. Le rapport d'autoévaluation est une base centrale pour la suite de la procédure, la haute école y définit ici des «pistes» pour l'évaluation externe des expertes et experts. Cette évaluation externe est conçue sous la forme d'un *peer review*: le groupe d'experts étudie le rapport d'autoévaluation et, dans le cadre d'entretiens menés lors de la prévisite et de la visite sur place, il se fait une image détaillée de la haute école et de son système d'assurance qualité. Dans le rapport d'experts, il procède à une évaluation de la satisfaction des standards de qualité. Les responsables du projet de l'Agence accompagnent et soutiennent le travail du groupe d'experts durant toute la procédure. L'Agence rédige une proposition d'accréditation, sur laquelle la haute école peut prendre position, en lien avec le rapport d'experts. Le Conseil suisse d'accréditation (CSA) décide de l'accréditation et des conditions éventuelles.

Un certain trouble est apparu lorsque la demande d'accréditation de l'Agence et/ou la décision d'accréditation par le CSA a divergé des conclusions et des évaluations du rapport d'experts. La base de décision est restée floue et l'on pouvait avoir l'impression que l'Agence prenait quasiment le pas sur les décisions du groupe d'experts. Les responsables du projet de l'Agence soutiennent le groupe d'experts pendant toute la procédure et notamment lors de la rédaction du rapport d'experts, dont le contenu est toutefois uniquement à l'initiative des expertes et experts. Le directeur de l'Agence procède à un contrôle formel de l'exactitude et de la cohérence du rapport d'experts et il formule sur cette base la proposition d'accréditation de l'Agence adressée au CSA. Il n'y a pas d'intervention dans le rapport d'experts en lui-même.

La discussion a clairement mis en évidence que l'Agence ou le CSA devraient agir dans ce domaine, de sorte à communiquer de façon plus transparente aux hautes écoles concernées à quel endroit, par quels interlocuteurs, pourquoi et sur quelle base apparaissent des divergences vis-à-vis des évaluations des expertes et experts.

### ***Entre l'assurance qualité et le développement de la qualité***

L'accréditation institutionnelle vise d'une part à assurer la qualité dans le cadre de la vérification de standards minima et d'autre part à être utile aux hautes écoles en fournissant des impulsions pour la promotion future de la qualité, par-delà les standards minima. Cette double fonction d'assurance et de développement de la qualité est en partie complexe en pratique. D'un côté, les expertes et experts doivent contrôler, de l'autre, dans leur rôle de *critical friends*, ils doivent donner de précieuses indications pour le développement de la haute école. Sur cette toile de fond, les conditions constituent des corrections nécessaires de défauts importants et elles doivent être directement associées à un standard de qualité. En revanche, les recommandations sont axées sur le développement et elles peuvent aller au-delà des standards de qualité. Le groupe d'experts évalue le degré de satisfaction des standards de qualité pour la haute école sur la base d'un barème à quatre niveaux: entièrement atteint, largement atteint, partiellement atteint et pas atteint. Si un standard est jugé «partiellement atteint» ou «non atteint», une condition doit impérativement être proposée. Des situations délicates peuvent notamment apparaître lorsque des recommandations du rapport d'experts deviennent des conditions dans la proposition de l'AAQ et/ou la décision du CSA. Pour compliquer encore les choses, la différenciation



entre «largement atteint» et «partiellement atteint» manque de clarté évidente pour la plupart des standards.

Les hautes écoles vivent souvent le processus d'autoévaluation comme une véritable dynamique de développement. Même si elles considèrent le rapport d'experts et (en particulier) la proposition d'accréditation comme importants, elles les jugent moins utiles pour le développement de la qualité. Tandis que dans la fonction de développement, le regard doit se porter sur le concret et sur les particularités de la haute école respective, c'est la comparabilité, au sens de l'évaluation juste de toutes les hautes écoles, qui est essentielle dans la fonction de contrôle et d'examen. Qui est toutefois responsable de l'instauration de la comparabilité pour ce qui est des décisions d'accréditation? L'Agence? Le CSA? Et, corollaire à cette question, quel degré de critique est stratégiquement pertinent dans l'autoévaluation ou le rapport d'experts dans le cadre du développement de la qualité, au regard de la fonction de contrôle de l'accréditation?

#### **Axes de développement**

L'accréditation institutionnelle se trouve elle-même dans un processus d'apprentissage et de développement. Au terme de ce premier cycle, l'AAQ analysera et vérifiera systématiquement l'ensemble des retours et des expériences, de sorte à procéder à des ajustements ou à les proposer sur cette base.

De nombreuses hautes écoles ont jugé la procédure très complexe et nécessitant beaucoup de ressources, avec un déséquilibre entre les efforts consentis et les effets. Un besoin de simplification et de rationalisation existe donc. Des idées ont été émises pour le remaniement global de la procédure, l'amélioration des standards, la clarification approfondie des rôles et des étapes des procédures, la numérisation de l'autoévaluation tout comme du rapport d'experts, et le raccourcissement éventuel des visites sur place. Dans le même temps, on peut s'attendre à ce que chaque accréditation à venir *en soit* fasse l'objet d'une simplification et d'efforts moins importants du fait des expériences déjà glanées et des documentations effectuées.

(Stephanie Hering, AAQ)